
PROCÈS-VERBAL DU 3 FEVRIER 2020

Séance du 3 février 2020

14h00 à Aix-en-Provence

Salle du Conseil

Valérie Munier ouvre la première séance du CCI de l'année 2020 et donne la parole à Pascale Brandt-Pomares pour le point « informations ».

Informations

Pascale Brandt-Pomares salue le retour de Bernard Chirol et la présence de Michèle Chapus qui représente Suzanne Guilhem (CAPE).

Dans les informations générales, le point le plus préoccupant est inscrit à l'ordre du jour concerne la réforme. Pascale Brandt-Pomares évoque l'émoi exprimé dans une motion qui lui a été adressée qui rejoint les inquiétudes dont ont fait part aussi les responsables de parcours et les chargés de mission lors du séminaire. Cette période difficile devrait être prise en compte dans une prochaine annonce ministérielle qui laissera un an de travail pour préparer la mise en œuvre de la réforme.

Pascale Brandt-Pomares tient à saluer le nouveau président de l'université, Éric Berton et informe le conseil qu'il lui a demandé d'être vice-présidente déléguée au centre d'innovation pédagogique et d'évaluation (CIPE). C'est une marque de reconnaissance pour l'Inspé qui prône une approche de la formation des enseignants de la maternelle à l'université. Ce sont de belles perspectives qui s'ouvrent.

Le projet AMPIRIC est aussi à l'ordre du jour, il y a là une grande satisfaction de voir ce projet de pôle pilote de formation des enseignants et de recherche en éducation couronné de succès.

Approbation du procès-verbal de la séance du 23 septembre 2019

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Évolution des maquettes

Pascale Brandt-Pomares souhaite dans un premier temps aborder la contextualisation du calendrier et du délai évoqué dans les informations générales qui laisserait le choix de mettre en place cette réforme à la rentrée 2020 ou 2021. Il a été décidé d'utiliser tout le

temps donné pour le mettre au profit de la concertation avec les différents partenaires. Pascale Brandt-Pomares laisse la parole à Jean-François Paba pour présenter le point sur l'évolution des maquettes.

Jean-François Paba précise que, d'une part, le fait que la mise en œuvre effective de la réforme soit différée ne signifie pas que la loi qui prescrit cette réforme ait changé. Ce n'est pas le choix que l'Inspé a fait puisque le travail a déjà été initié lors de réunions commencées dès le mois de septembre dernier, entre la direction de la formation, les responsables des différentes mentions, les responsables des parcours, l'employeur et ses représentants et également les représentants des UFR partenaires dans les parcours de la mention du second degré où les compétences sont partagées. À partir de cela, l'offre de formation a été définie sous la forme d'une architecture haute, mentions, parcours type, organisation des UE par mention et par parcours. Ces acquis ont été d'une part discutés, d'autre part votés à l'unanimité par le conseil de l'Institut du 9 décembre 2019, entérinés ensuite par le directoire académique du 15 janvier 2020 auquel participait Monsieur le Recteur, Monsieur le Président de l'université et Madame la Directrice de l'Inspé entre autres membres.

Jean-François Paba fait une présentation de l'évolution des maquettes à partir d'un PowerPoint.

Valérie Munier ouvre le débat à l'issue de cette présentation.

Pascale Brandt-Pomares précise que cette façon de travailler par groupe thématique devrait permettre de renforcer ce qui se fait aussi en formation continue et d'en irriguer la formation initiale. L'expérience acquise et la richesse du travail effectué entre spécialistes et personnes concernées par la formation dans un domaine a montré que mettre en commun leurs expertises et leurs savoirs permet d'entrer dans un processus de formation plus modulaire, ce qui va dans le sens de la nouvelle politique qui devrait permettre aux étudiants de capitaliser leurs compétences et de pouvoir utiliser des passerelles.

Laurence Espinassy informe le CI qu'un accompagnement des personnels de l'Inspé a été mis en place. Ces personnels ont développé des compétences personnelles et collectives dans les équipes mais certaines difficultés individuelles ou collectives ont été révélées. À ce titre, le 8 janvier 2020 lors de la rencontre avec les responsables de parcours et les chargés de mission, il a été proposé deux liens vers des questionnaires en ligne, l'un destiné aux équipes et à remplir au fur et à mesure au gré des rencontres et des chantiers décrits par Jean-François Paba, l'autre sera adressé par la suite de manière individuelle, à la fois pour un déclaratif de ses intentions de mise en partage de compétences, et d'un autre côté de déclaratif de besoins en formation interne. C'est Martine Conio qui est en charge de ce dossier.

Martine Conio précise que les responsables de parcours ont reçu le questionnaire à compléter en équipe lors des réunions à venir ou déjà commencées. Quant au questionnaire individuel, il permettra aussi à ceux qui le souhaitent de faire des propositions de formations validées ensuite par la direction. Ces questionnaires individuels arriveront autour des mois de mars et avril.

Jean-François Paba souligne que ce dispositif de développement des compétences des enseignants et enseignants chercheurs impliqués dans le master MEEF ne concerne pas seulement ceux de l'Inspé mais tous ceux qui interviennent dans la mise en œuvre de formation dans ces masters de la mention 1^{er} degré, 2nd degré et encadrement éducatif.

José Fouque indique que le CAPÉ est volontaire et prêt à collaborer à la réflexion commune sur les deux thématiques : « respecter faire respecter les principes de laïcité, d'égalité, de tolérance » et « travailler, accompagner les élèves dans les compétences sociales et citoyennes ».

Pascale Brandt-Pomares informe le CCI que le nouveau concours adviendra en 2022. D'autre part, dès la rentrée 2020, la proportion de 30% de formateurs de terrain devrait être mise en œuvre. Enfin, un autre aspect important qui dépend du partenariat de l'Inspé avec l'académie, c'est l'assurance que nos étudiants, actuels non lauréats, se verront offrir un stage en alternance avec un contrat. Tous les étudiants seraient donc en M2, soit fonctionnaires stagiaires, soit contractuels, avec un stage d'un tiers de service et rémunérés à hauteur de mille euros.

Jacques Ginestié demande une explication sur l'adossement de la formation de master à la recherche et la place accordée à la mobilité d'étudiants.

Pascal Terrien répond qu'il est envisagé de s'appuyer sur les partenaires déjà existants pour ce faire et vraisemblablement au cours de la première année.

Pascale Brandt-Pomares précise que la formation n'étant plus scindée par le concours entre le M1 et le M2, la volonté est de pouvoir se donner la possibilité de réaliser ces objectifs importants d'initiation à la recherche dès le M1 en espérant que le concours fera même mention d'un support qui fera référence à un travail intégré au mémoire de master.

Valérie Duboc demande si, dans la mesure où 30% des formations seront assurées par les formateurs de terrain, il est envisagé qu'ils soient associés aux groupes de réflexion des maquettes. Les PEMF, notamment, sentent souvent un fossé entre ce qui leur est demandé de mettre en œuvre et leur méconnaissance des maquettes. Y-a-t-il une possibilité pour eux de faire part des difficultés rencontrées avec les stagiaires ?

Pascale Brandt-Pomares répond que ce serait une erreur monumentale de passer à côté de ce temps donné pour la concertation si on n'y associait pas les PEMF et les PFA tous formateurs de terrain.

Valérie Duboc précise que pour cette mise en œuvre, les différents DASEN seraient prêts à faire un appel volontaire aux PEMF pour participer à ce temps de réflexion, ce qui permettrait à l'Inspé de trouver un vivier de personnes prêtes à réfléchir.

Pascale Brandt-Pomares indique d'autre part que les M1 de la rentrée 2020 auront la possibilité de passer le concours en 2021 et s'ils échouent, de passer celui de 2022 à la fin du M2. Elle fait également suite à la question sur la concertation avec les PEMF pour relayer cette demande aux responsables de parcours qui doivent absolument intégrer toutes les contributions et les différents types de personnels dans les réunions.

Bernard Chirol se présente aux membres du CCI, il est représentant élu des personnels enseignants. Il remercie Pascale Brandt-Pomares pour son soutien ainsi que les membres de la direction, les collègues et les étudiants.

À propos de la réforme, il précise qu'une motion a été adressée au ministère. La majorité des Inspé a également désigné des lacunes dans cette loi. Les missions des étudiants envoyés en stage ne sont pas très claires. Est-ce que ce seront des stagiaires avec une charge d'enseignement ? Peut-on le faire pour les non lauréats de 2021 ? La grande interrogation qui revient dans les différentes réunions c'est la charge de travail que cela représentera pour les étudiants en M2, ils devront préparer le mémoire, le master et le concours.

Jean-Yves Dalverny rajoute que l'académie garantit des moyens, des supports susceptibles d'accueillir tous les masters 2 mais a-t-on évalué les conséquences que cela pouvait avoir sur le nombre de postes au concours ?

Pascale Brandt-Pomares partage à titre personnel certaines inquiétudes sur le recrutement des titulaires de la fonction publique. Mais la situation sera différente avec la future formation qui aura lieu en amont du concours

Jacques Ginestié revient sur le sujet de l'adossement à la recherche et sur la chance d'être dans une université qui vient d'être retenue sur un pôle pilote de recherche de formation des enseignants et de recherche pour l'éducation. Il souhaiterait, en tant que porteur de ce projet qu'il y ait des relations beaucoup plus étroites qui soient tissées avec la fédération de recherche dont les 250 chercheurs sont tous engagés sur l'éducation. C'est une vraie demande de participation aux réflexions sur la signification d'un master adossé à la recherche.

D'autre part, Jacques Ginestié n'est pas du même avis sur le concours. Les étudiants font une formation professionnelle et l'employeur les recrute à partir de cette même formation. L'objectif de l'Inspé n'est pas de préparer à un concours car alors le master sera inutile et ne sera pas adossé à la recherche. Il y a là un vrai enjeu épistémologique. Ensuite, il faut réfléchir à une organisation du master qui prépare à un métier. Une formation à et par la recherche est un incontournable si l'on veut former des enseignants à des pratiques réflexives, capables de concevoir les activités de leur métier, d'orienter leur carrière professionnelle, de maîtriser leur activité professionnelle. C'est un vrai choix politique.

Valérie Munier indique qu'apparemment ces choix-là ont été faits, on retrouve les compétences visées et le référentiel dans les intitulés des UE, il reste à l'opérationnaliser.

Jacques Ginestié répond qu'il y a actuellement un enjeu très fort sur la façon de configurer le concours de recrutement de l'Éducation nationale et sur la proposition des Inspé qui doivent se positionner pour le faire.

Pascale Brandt-Pomares précise que l'enjeu est de créer une véritable filière de formation de la licence jusqu'à l'exercice du métier. Les étudiants, s'ils sont bien formés, réussiront le concours avec un master adossé à la recherche et professionnalisant.

Isabelle Beurroie souhaite signaler que des motions sont remontées du département physique et chimie et que des enseignants de sciences s'associent aux inquiétudes. L'an dernier, lors du concours en physique chimie, 30% des postes n'ont pas été pourvus, il reste encore assez sélectif.

Jacques Ginestié pense qu'il faut se préoccuper de ce que l'université sait faire dans son domaine de compétences : une bonne formation universitaire professionnelle. Ensuite, il faut travailler avec le ministère sur le recrutement des enseignants et réellement à partir de leurs compétences professionnelles.

Maxime Travert rappelle que le concours est aussi le sens que les étudiants donnent à leur investissement. L'enjeu politique est aussi de se battre pour que le concours soit le plus en harmonie possible avec les formations données dans les Inspé. En tant qu'Inspé pilote, l'Inspé d'Aix-Marseille doit porter un projet de formation mais aussi totalement s'engager dans le fait de porter un projet de concours. C'est un combat permanent qui doit se mener sur le plan individuel, sur le plan politique par les représentants syndicaux et par l'Inspé. On doit porter un projet de concours rénové qui est en totale adéquation avec un vrai projet de formation.

Jacques Ginestié préfère parler d'employabilité des étudiants et des conditions nécessaires pour qu'ils aient un emploi. Il s'agit d'une formation universitaire professionnalisante.

Valérie Munier précise qu'il y a des discussions qui sont menées au réseau des Inspé pour travailler sur les modalités des nouveaux concours afin qu'ils soient le plus professionnel possible. Elle propose de passer à la suite de l'ordre du jour car la présentation du projet AMPERIC va permettre d'avancer encore dans la réflexion sur l'articulation et l'appui des masters sur la recherche.

Pascale Brandt-Pomares ajoute que la recherche apporte la richesse d'une formation universitaire. L'adossement à la recherche n'est pas encore à la hauteur des ambitions de

l'Inspé mais il y travaille. Dans les groupes constitués et sur le domaine considéré, il y a des chercheurs quels que soient leur laboratoire d'appartenance. Dans la politique du recrutement, cette année encore, vont être recrutés des enseignants chercheurs sur les apprentissages fondamentaux, apprentissages fondamentaux qui sont aussi au cœur du projet AMPIRIC. La différence entre restitution de connaissance ou formation à des compétences professionnelles et à leurs évolutions est grande. Le choix a été fait et il passe par l'adossement à la recherche.

Présentation du projet AMPIRIC

Jacques Ginestié annonce que le projet pôle pilote de formation des enseignants et de recherche pour l'éducation a été retenu. Au départ, il y avait 19 projets proposés, 13 recevables, 7 ont été sélectionnés pour audition et 3 ont été retenus : Aix-Marseille, Grenoble et un consortium porté par Amiens associant Lille, Rouen et Caen.

Jacques Ginestié fait une présentation du projet AMPIRIC (PowerPoint). Il précise qu'il est prévu une journée de travail le 18 mars à laquelle tous les membres du conseil sont conviés et qui devrait permettre d'avancer sur l'opérationnalisation de ce projet.

José Fouque évoque l'évaluation du dispositif et en particulier les performances des élèves et demande si les établissements seront associés et de quelle manière.

Jacques Ginestié répond que le recteur s'est fortement engagé à ce sujet.

Claire Enea-Drapeau s'interroge sur l'annonce de 4 ou 5 projets de recherche pluridisciplinaires et demande si toute l'activité présentée doit s'organiser autour de ces projets.

Jacques Ginestié répond par la négative. Il est prévu de soutenir en moyenne 4 nouveaux contrats doctoraux par an et avec les 4 contrats doctoraux CIFRE, ce sont 8 contrats doctoraux par an sur dix ans, ce qui est énorme. À terme le projet AMPIRIC aura formé près de 80 docteurs dans le domaine de l'éducation.

Beate Hoschek demande comment un enseignant ordinaire de l'Inspé peut s'investir dans ce projet et quel impact cela pourrait avoir sur les formations et les futures maquettes.

Jacques Ginestié répond qu'il y a quelques actions qui semblent être largement investies par des formateurs et des enseignants de l'Inspé et un appel à projet pourrait être mis en place. L'idée est que les personnes discutent et travaillent ensemble sur toutes les actions.

Présentation des réponses de l'appel à projet FIP (fonds d'innovation pédagogique) d'AMU

Pascale Brandt-Pomares remercie les porteurs de projet présents : Frédéric Leterme, Jean-François Ranucci, Serge Mazeau et Éric Tortochot représenté par Pascal Terrien. Il semblait intéressant à l'équipe de direction de pouvoir mettre à l'honneur l'initiative de chaque porteur de projet.

Frédéric Leterme présente le projet « Transformation d'une salle de cours traditionnelle en espace d'apprentissage flexible » pour le site de Marseille dans les bâtiments de l'Inspé et plus précisément sur l'aménagement de la salle S207 d'une capacité de 50 places. Ce projet permettrait d'améliorer les pédagogies actives, de former les étudiants par et aux formes de débat. Un financement est demandé pour acquérir du mobilier mobile : tables doubles sur roulettes, chaises sur roulettes, afin d'envisager différentes configurations en îlot. Ce projet pédagogique vise un objectif un peu plus précis des enseignants intervenant

en mention 1 cycle 1 qui aimeraient disposer d'un lieu où ils peuvent avoir la possibilité de simuler une salle de maternelle en éprouvant en particulier l'épreuve qu'impose un matériel bas. Ce matériel devra être empilable et pliable pour permettre de dégager un maximum d'espace afin d'installer justement le matériel de maternelle qui serait stockée au fond de la salle. Le projet vise un autre objectif de créer une salle informelle destinée cette fois-ci aux étudiants hors temps d'enseignement pour qu'ils puissent y travailler seul, en groupe, pour collaborer, pour dégager des dynamiques d'intelligence collective et également d'avoir des tableaux blancs mobiles double face et insonorisant afin de délimiter des espaces. Il est demandé une subvention pour pouvoir équiper la salle de trois écrans LCD sur pied pour que les étudiants puissent préparer des présentations nécessitant le numérique et développer des compétences en la matière. Enfin, le projet permettrait, au-delà de l'objectif pédagogique, d'optimiser l'espace, de pouvoir répondre également à des contraintes d'organisation de journées portes ouvertes et d'avoir une salle pouvant accueillir des présentations, des réunions, des séminaires et une salle de réunion flexible afin de libérer la créativité en imaginant des zones de regroupement.

Coût du projet : 32 000 euros

Jean-Francis Ranucci présente le projet « Prise de vue dynamique pour formation en réalité virtuelle » c'est-à-dire la manière de passer de la captation statique à la captation dynamique. Comme exemple, Jean-Francis Ranucci montre ce qui se fait depuis quatre ans dans le parcours qu'il pilote où sont organisées des séquences d'apprentissage par immersion virtuelle en milieu professionnel par les étudiants. La demande va aussi dans le sens de la mutualisation et l'approche qu'il y a avec le projet DAFIP de réalité virtuelle. Dans le 3D numérique, il est possible de se déplacer alors que dans la réalité virtuelle, sans la possibilité d'avoir un drone et des caméras avec des stabilisateurs d'image, cela n'est pas possible. Le coût : 8000 euros l'ensemble et une subvention de 7800 euros pour la formation du pôle numérique qui permet d'accompagner les autres équipes. L'idée du projet est aussi de le mutualiser et de permettre à d'autres parcours qui souhaitent le mettre en œuvre d'avoir les mêmes matériels au niveau du pôle numérique. Un travail est également fait avec la délégation académique numérique et un projet mutualisé sur le Louvre a été obtenu.

Serge Mazeau présente le projet « Création d'un espace d'enseignement innovant – site d'Avignon » L'idée du projet est de mettre en place des classes mutuelles, des classes inversées, des classes renversées, des classes flexibles avec du mobilier qui se replie et s'empile et trois salles regroupées pour faire un espace très ouvert, des portes mitoyennes permettant un passage entre les salles. Ces salles peuvent être utilisées de manière séparées et autonomes et également être des lieux qui fonctionnent en synergie. Il est important qu'il y ait dans les salles des cloisons sur roulettes pour répondre à des besoins d'isolation phonique entre les classes mais aussi d'écrits qui peuvent être fait sur l'une ou l'autre face pour la prise de notes. Adossée à cette salle polyvalente et modulaire, il y aura une salle de visioconférence à demeure pour que les étudiants puissent se déplacer et l'utiliser pour le travail en distanciel et pour tout ce qui va concerner les échanges que nos futurs étudiants auront avec l'étranger. Cela permet aussi à un site distant comme Avignon d'être plus facilement en relation avec les autres sites et éviter des déplacements inter sites. Le cout : 54 300 euros, le financement pourrait être de 30% pour l'Inspé, de 70% pour le projet FIP.

Pascal Terrien présente le projet « NOCIE (le numérique, un outil de créativité et d'innovation en éducation) » qui est porté par Eric Tortochot. Il s'agit de développer un système de certification « blockchain » des compétences des étudiants qui vont participer à l'école d'été, validé par AMIDEX. Il y avait 74 projets d'écoles d'été, 2 ont été validées, un en nanosciences et celle de Digicreat qui est autour de la création numérique. Autour de cette école d'été sont engagés 28 partenaires universitaires et laboratoires différents en dehors des partenaires entreprises qui prendront part à ce projet. Le laboratoire

d'intelligence collective artificielle de Marseille va collaborer à ce projet, le centre Gilles Gaston Granger et l'Inspé. L'opérationnalisation de ce projet aura lieu en mai-juin et le projet lui-même sera un test « beta » lors de l'école d'été car cela permettra aux étudiants de tester un système block Chain directement à travers cette école d'été. Les données sont partialisées et l'étudiant peut les garder. Cela donne un portfolio virtuel et évolutif que l'étudiant qui devient professionnel garde en stock pour montrer ainsi un développement de sa carrière. Le coût total de ce projet est de 36 000 euros.

Pascale Brandt-Pomares précise qu'il y a déjà eu un projet qui met en œuvre une application « skills view » sur la possibilité d'avoir un e-portfolio pour les étudiants et que toutes les tentatives qui vont permettre de travailler avec un e-portfolio sont les bienvenues dans la mesure où l'approche par compétences est très liée à la mise en œuvre d'un e-portfolio.

Valérie Munier remercie tous les porteurs de projet pour leur présentation.

Questions diverses

Il n'y a pas de questions diverses.

Valérie Munier clôt la séance.